



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0043

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Assemblée générale de la Fondation internet nouvelle génération (FING) - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Pôle transformation et régulation - Direction prospective et dialogue public

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burriland (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 26 janvier 2015**Délibération n° 2015-0043**

commission principale :

objet : **Assemblée générale de la Fondation internet nouvelle génération (FING) - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Pôle transformation et régulation - Direction prospective et dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

Internet et les réseaux accompagnent, accélèrent, voire initient les transformations et les pratiques urbaines. Une part croissante des réponses aux questions posées à la ville -attractivité et compétitivité, qualité de vie, cohésion sociale, sécurité, dynamisme culturel, présence et efficacité des services collectifs ou privés, mobilité et développement durable, etc.- s'appuient déjà, dans une large mesure, sur les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Dans ce contexte, la direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information de la Métropole de Lyon doit à la fois agir sur son territoire et contribuer à faire évoluer les pratiques internes de l'institution. Il s'agit de coordonner la politique numérique avec les autres politiques publiques et de définir une stratégie de développement numérique cohérente pour une meilleure lisibilité et visibilité des initiatives sur le territoire.

Il s'agit également pour la Métropole de Lyon d'expérimenter des services innovants afin de tester leur faisabilité (services sur les pôles d'interconnexions, animation des communautés créatives, share-économie, etc.). Ce sont des sujets sur lesquels la Fondation internet nouvelle génération (FING) peut être un appui tant sur le contenu, la méthodologie que sur l'accès à des communautés de spécialistes.

La FING est une association qui regroupe 250 adhérents : grandes entreprises, start-ups, collectivités locales, universités, laboratoires, associations et professionnels. Elle se définit comme un "think tank" (réservoir d'idées) européen de référence dont l'objectif est d'être un lieu de réseaux, de débats et d'échanges sur les innovations et transformations liées au numérique, dans une dimension de réflexion collective. La FING travaille sur des programmes au cœur des enjeux liés au numérique : villes 2.0, confiance numérique, habitants connectés, ouverture des données publiques, etc.

Elle développe également des programmes annuels, véritables lieux de partage et de capitalisation de projets innovants sur des sujets variés, dont l'objectif est d'accompagner les acteurs de la ville et des territoires pour les amener à comprendre et à anticiper les enjeux du numérique dans l'urbain. Les thématiques proposées croisent ainsi de près celles investies par la Métropole de Lyon de façon transversale : réseaux numériques, nouveaux services en mobilité, innovation, dialogue urbain numérique, données publiques et espaces publics interactifs.

Modalités de représentation

L'assemblée générale de l'Association est composée de représentants de l'ensemble des membres de l'association.

La Communauté urbaine de Lyon était adhérente de cette association avant la date de création de la Métropole de Lyon. La Métropole se substituant à la Communauté urbaine, dispose donc d'un siège de représentant au sein de l'assemblée générale ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Confirme l'adhésion de la Métropole de Lyon à la Fondation internet nouvelle génération (FING).

2° - Autorise monsieur le Président à signer tout acte relatif à la régularisation de cette adhésion.

3° - Désigne madame Karine Dognin-Sauze en tant que titulaire pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de l'association Fondation internet nouvelle génération (FING).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.